

OUTILS D'ÉVALUATION DES STAGIAIRES

Univers de la formation a mis en place plusieurs outils d'évaluations des stagiaires.

À chaque cours abordés, le formateur met en situation sous forme de jeux de rôle l'ensemble des élèves. Cela permet d'appréhender les acquis de chacun et de proposer des axes d'amélioration.

Chaque semaine, une matinée est consacrée aux tests écrits. Ils sont composés de questions ouvertes et fermées. Le formateur procède à une correction écrite personnalisée. Univers de la formation conserve une copie de ses tests et rend aux élèves leurs originaux. Une demi-heure minimum est consacrée aux questions relatives à ses tests. Le formateur peut ensuite proposer un complément d'informations ou d'autres méthodes d'apprentissage, afin que chacun puisse assimiler et comprendre l'ensemble des cours.

Une demi-journée par semaine est également consacrée aux simulations d'entretien d'embauche, que ce soit pour les offres de stage ou d'emploi, car les bailleurs utilisent les mêmes et exigent des candidats les mêmes acquis. Durant ces simulations, il y a des questions relatives aux cours abordés et à des situations concrètes qu'ils auront à aborder lors de leur stage pratique et de leur carrière professionnelle en tant que gardien d'immeuble. Le formateur peut ainsi connaître les acquis de l'élève, tout en tenant compte du stress que peut créer de tels entretiens. Des réponses sont ensuite proposées à l'élève, afin qu'il puisse répondre de façon objective et correcte à l'ensemble des questions. Il lui est également remis un support où figurent l'ensemble des questions les plus posées par les recruteurs lors des entretiens, qui doivent impérativement être apprises tout en utilisant son propre vocabulaire.

La période de stage en entreprise est également évaluée par le tuteur ou son responsable de site. La fiche d'appréciation du stagiaire par le tuteur doit être remise en début de stage au tuteur ou à son responsable de site et récupérée en fin de stage. Il est impératif que l'élève remette une copie à Univers de la formation. Elle servira pour les entretiens d'embauche et pour appuyer sa candidature. Elle est composée de plusieurs pages, où il est indiqué les coordonnées du stagiaire et de l'entreprise qui l'accueille, des tâches réalisées par le stagiaire, d'une grille d'évaluation globale, de ses points forts et ses points faibles, de la pertinence du stage pour l'entreprise et d'autres remarques ou commentaires éventuels. Elle doit impérativement être datée, signée et comporter le tampon de l'entreprise. Cette fiche d'appréciation permettra à Univers de la formation d'animer pour l'élève des cours supplémentaires qui lui permettront d'être totalement opérationnel. D'autres certificats de formation pourront alors lui être remis. Ceux-ci sont indispensables afin de pouvoir être embauchés auprès des bailleurs.



Durant cette période de stage, un membre de l'équipe d'Univers de la formation contacte le tuteur pour savoir comment se déroule cette période et valide les différentes tâches que l'élève doit impérativement connaître. Il est parfois nécessaire que le stagiaire change de tuteur pour s'améliorer et être opérationnel dans toutes les tâches, quelles soit administratives ou techniques.

A ce stage, il est possible également de procéder à d'autres simulations d'entretien d'embauche pour finaliser les réponses qui s'avèrent différentes à celles préalablement établies puisque leur nouvelle expérience du terrain fait la différence. Elles sont également analysées et des propositions d'amélioration proposées.

EXEMPLE DE TESTS

Nom :

Prénom :

Formation suivie :

TEST 1 :

Le bail du 6 juillet 1989

Note :

Commentaires :



1. Par quelle loi est régie la grande majorité des rapports entre propriétaires et locataires ?

- Loi n° 48-1360 du 1^{er} septembre 1948
- Loi n° 86-1290 du 23 décembre 1986
- Loi n° 89-462 du 6 juillet 1989

2. Quels sont les locations soumises à la loi du 6 juillet 1989 ?

- Locations occupées dans le cadre de l'accèsion à la propriété
- Locations de locaux à usage d'habitation principale
- Locations de locaux à usage d'habitation secondaire
- Locations de locaux à usage mixte professionnel et d'habitation principale
- Locations de locaux à usage professionnel
- Locations meublées
- Locations à caractère saisonnier
- Locations à usage commercial
- Logements de fonction
- Location de garages, ou place de stationnement
- Locations louées à une association

3. Un locataire est parti sans payer sa dernière quittance de loyer et sans remettre les clés du logement. Que devez-vous faire en tant que gardien ? Qu'est-ce que le bailleur peut faire ?